

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

28 décembre 2018

Français

Original : anglais

Genève, 21-23 novembre 2018

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

Examen et adoption du document final

Rapport final

I. Introduction

1. À leur Réunion de 2017 tenue à Genève du 22 au 24 novembre 2017, les Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCW/MSP/2017/8, par. 34) ont décidé ce qui suit :

- Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les questions ayant trait aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA) dans le cadre des objectifs et des buts de la Convention se réunira pendant dix jours en 2018 à Genève, conformément à la décision 1 de la cinquième Conférence d'examen (CCW/CONF.V/10) et au rapport CCW/CONF.V/2¹ ;
- Le Règlement intérieur de la Conférence d'examen s'applique *mutatis mutandis* au Groupe d'experts, qui mènera ses travaux et adoptera son rapport par consensus avant de le soumettre à la Réunion de 2018 des Hautes Parties contractantes. La participation la plus large possible de toutes les Hautes Parties contractantes devrait être encouragée, conformément aux objectifs du Programme de parrainage ;
- M. Amandeep Singh Gill, Ambassadeur d'Inde, continuera de présider le Groupe d'experts sans préjudice du principe de roulement géographique.

2. À la Réunion de 2017, les Hautes Parties contractantes sont convenues d'inscrire à l'ordre du jour de leur prochaine session un point sur les questions émergentes dans le cadre des objectifs et des buts de la Convention, et les Hautes Parties contractantes ont été invitées à soumettre, au plus tard six semaines avant la date de la session, des documents de travail relatifs aux thèmes qu'elles souhaitent aborder².

3. À cette même Réunion, les Hautes Parties contractantes ont demandé à l'Unité d'appui à l'application de continuer de leur faire rapport chaque année sur ses activités, ainsi que sur ses coûts estimatifs et ses dépenses effectives.

4. À la Réunion de 2017 toujours, les Hautes Parties contractantes ont adopté un ensemble de mesures financières visant à améliorer la situation financière de la Convention et ont décidé que la mise en œuvre de ces mesures serait examinée à intervalles réguliers³.

¹ Le calendrier des réunions sera établi en fonction de la situation financière.

² CCW/MSP/2017/8, par. 37.

³ Ibid., par. 38.



5. À la Réunion, le Président élu a été prié de déterminer, en consultation avec l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et les Hautes Parties contractantes, toute autre mesure qui pourrait être envisagée pour améliorer la stabilité de l'appui du secrétariat à la Convention et d'en faire rapport aux Hautes Parties contractantes en 2018, le rôle de l'Unité d'appui à la Convention étant reconnu conformément à la décision prise à cet égard lors de la Réunion de 2009 des Hautes Parties contractantes, et d'en assurer le suivi pour veiller à la viabilité financière de la Convention⁴.

6. À la Réunion de 2017 encore, les Hautes Parties ont demandé au Président élu d'organiser une consultation informelle ouverte quant à la meilleure manière de concilier les divergences de vues persistantes sur les mines autres que les mines antipersonnel, et d'en rendre compte aux Hautes Parties contractantes en 2018⁵. Les Hautes Parties contractantes ont aussi décidé, à leur Réunion de 2017, de conserver le point de l'ordre du jour intitulé « Protocole III »⁶.

7. Les Hautes Parties contractantes ont aussi décidé d'organiser en 2018 la Réunion des Hautes Parties contractantes du 21 au 23 novembre 2018, et elles ont élu M. Jānis Kārkliņš, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Lettonie, Président de la Réunion de 2018 des Hautes Parties contractantes à la Convention.

II. Organisation de la Réunion des Hautes Parties contractantes et participation à cette réunion

8. La Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention s'est tenue du 21 au 23 novembre 2018.

9. À sa première séance, le 21 novembre 2018, la Réunion des Hautes Parties contractantes a confirmé la désignation de M^{me} Anja Kaspersen, Directrice du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, comme Secrétaire générale de la Réunion. M^{me} Silvia Mercogliano, spécialiste des questions politiques, a exercé la fonction de Secrétaire de la Réunion.

10. Les Hautes Parties contractantes à la Convention dont le nom suit ont participé aux travaux de la Réunion : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Mexique, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République tchèque, République dominicaine, République démocratique populaire lao, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).

11. Les États signataires dont le nom suit ont participé aux travaux de la Réunion : Égypte et Soudan.

12. Les délégations des États observateurs dont le nom suit ont participé aux travaux de la Réunion : Ghana, Mozambique, Myanmar, Singapour et Thaïlande.

13. Des représentants des entités ci-après ont pris part aux travaux de la Réunion : Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), Service de la lutte antimines de l'ONU et Union européenne.

⁴ Ibid., par. 39.

⁵ Ibid., par. 36.

⁶ Ibid., par. 35.

14. Les organisations non gouvernementales et entités ci-après ont participé aux travaux de la Réunion : Article 36, Association nationale italienne de défense des victimes civiles de guerre, Campaign to Stop Killer Robots, Center for International Security and Policy (CISP), Conférence Pugwash sur la science et les problèmes internationaux, Facing Finance, Handicap International, Human Rights Watch, International Committee for Robot Arms Control (ICRAC), International Panel on Regulation of Autonomous Weapons (iPRAW), Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL), Mines Action Canada, Mines Advisory Group (MAG), Norwegian People's Aid, Pax, Pax Christi International, Pax Christi Ireland, Protection, Red de Seguridad Humana en Latinoamérica (réseau SEHLAC) et Société slovène d'intelligence artificielle, Université Columbia et Université de Cambridge.

III. Travaux de la Réunion des Hautes Parties contractantes

15. La Réunion des Hautes Parties contractantes a été ouverte le 21 novembre 2018 par le Président élu, M. Jānis Kārkliņš, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Lettonie, qui a été confirmé au poste de Président à la même séance.

16. À la même séance, le 21 novembre 2018, M^{me} Anja Kaspersen, Directrice du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, a donné lecture d'un message de M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement.

17. Ont participé à l'échange de vues général qui s'est tenu le matin et l'après-midi du 21 novembre 2018 les représentants des États et entités dont le nom suit : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Inde, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Koweït, Liechtenstein, Maroc, Mexique, Monténégro, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sri Lanka, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Union européenne, Venezuela (République bolivarienne du) au nom du Mouvement des pays non alignés, Service de la lutte antimines de l'ONU au nom du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines, Comité international de la Croix-Rouge, Article 36 et Pax.

18. À la deuxième séance plénière, M. Amandeep Singh Gill, ancien Ambassadeur et Représentant permanent de l'Inde à la Conférence du désarmement et Président sortant du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les questions ayant trait aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA), a présenté le rapport du Groupe. Ont pris part au débat sur cette question, qui s'est tenu aux deuxième et troisième séances plénières, les représentants des États et entités dont le nom suit : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Guatemala, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Suède, Suisse, Ukraine, Union européenne, Venezuela (République bolivarienne du) au nom du Mouvement des pays non alignés, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Campaign to Stop Killer Robots, Center for International Security Policy (CISP), International Committee for Robotic Arms Control (ICRAC).

19. À la quatrième séance plénière, les délégations ont abordé la question de l'interdiction ou de la limitation de l'emploi des armes incendiaires qui relève du Protocole III annexé à la Convention. Un certain nombre de Hautes Parties contractantes ont exprimé des inquiétudes au sujet des récentes allégations, de plus en plus nombreuses, d'utilisation d'armes incendiaires contre des civils et elles ont condamné toute utilisation de telles armes contre des civils ou des biens de caractère civil, et toute autre utilisation incompatible avec les règles pertinentes du droit international humanitaire, notamment, s'il y a lieu, les dispositions du Protocole III. Les représentants des États et entités dont le nom suit ont pris part au débat : Australie, Autriche, Chili, Croatie, Fédération de Russie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Suisse, CICR, Human Rights Watch.

20. À cette même séance, les participants ont abordé le thème des questions émergentes dans le cadre des objectifs et des buts de la Convention. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les intervenants se sont penchés sur les faits nouveaux survenus dans les domaines de la science et des technologies susceptibles d'éclairer les travaux se tenant au titre de la Convention sur certaines armes classiques, et ils ont évoqué le document de travail soumis par l'Inde et la Suisse sur le thème « Examen des évolutions dans les domaines scientifique et technologique qui peuvent être pertinentes pour les travaux de la Convention sur certaines armes classiques ». Ont pris part aux débats les représentants des États et entités dont le nom suit : Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Inde, Italie, Japon, Pakistan, Pays-Bas, Suisse, CICR, Article 36.

21. De la même manière, des intervenants ont aussi fait référence au document de travail soumis par l'Allemagne, intitulé « Mitigating the civilian harm from the use of explosive weapons in populated areas » (Atténuer le préjudice pour les civils qu'entraîne l'emploi d'armes explosives dans les zones habitées), et aux questions connexes. Les représentants des États et entités ci-après ont fait des déclarations et formulé des observations : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Irlande, Israël, Italie, Maroc, Mexique, Mozambique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Turquie, CICR, Norwegian People's Aid. Certains d'entre eux ont abordé en particulier la question de l'emploi d'armes explosives dans les zones habitées. D'autres ont estimé que le cadre de la Convention sur certaines armes classiques n'était pas approprié pour aborder cette question.

22. À la cinquième séance, des représentants ont aussi abordé la question de l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés. Le représentant d'un État, Cuba, a pris part au débat.

23. À cette même séance, M^{me} Ines Šprem Scigliano (Croatie), Coordonnatrice du Comité directeur du Programme de parrainage, a présenté le rapport du Programme de parrainage (CCW/MSP/2018/4).

24. Aux troisième et quatrième séances, des délégations sont intervenues sur des questions ayant trait à l'Unité d'appui à l'application. Au titre du point de l'ordre du jour correspondant, les intervenants ont aussi débattu du rapport sur les nouvelles mesures qui pourraient être envisagées pour améliorer la stabilité de l'appui du secrétariat à la Convention (CCW/MSP/2018/7), que le Président a présenté pour faire suite à la demande que les Hautes Parties contractantes lui avaient faite à leur Réunion de 2017⁷.

25. Aux troisième et quatrième séances également, des délégations sont intervenues aussi sur les questions financières ayant un rapport avec la Convention et les Protocoles y annexés et ont débattu du rapport présenté par le Président (CCW/MSP/2018/7), du moins en ce qui concerne la partie qui est consacrée aux questions financières.

26. À ces mêmes séances, M. Clemens Adams, Directeur de l'administration de l'ONUG, a présenté l'état des contributions et la situation financière de la Convention et a répondu aux questions posées par les délégations. Le secrétariat a présenté les coûts estimatifs pour les activités devant être menées en 2019-2020 au titre de la Convention, conformément aux dispositions financières adoptées à la Réunion de 2017 des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, et a pris le temps de répondre aux questions posées par les Hautes Parties contractantes.

27. À la cinquième séance plénière, le 23 novembre 2018, les délégations se sont intéressées au point « Questions diverses ». Elles ont été invitées à examiner le rapport du Président sur les consultations informelles tenues sur les moyens les plus appropriés de remédier aux divergences de vues persistantes sur les « mines autres que les mines antipersonnel ». Les représentants des États et entités ci-après ont pris part aux discussions : Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Croatie, Cuba, États-Unis

⁷ CCW/MSP/2017/8, par. 39.

d'Amérique, Fédération de Russie, Grèce, Irlande, Italie, Maroc, Mexique, Suède, Suisse, Venezuela (République bolivarienne du), CIDHG, CICR.

28. Pendant ses travaux, la Réunion a examiné les documents CCW/MSP/2018/1 à CCW/MSP/2018/10 et le document CCW/MSP/2018/INF.1 ; la liste en est donnée à l'annexe II.

IV. Conclusions et recommandations

29. La Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination a réaffirmé son attachement à l'universalisation de la Convention, de son article premier modifié et des Protocoles annexés à la Convention, et elle a recommandé que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président ou la Présidente élu(e) de la Réunion de 2019 des Hautes Parties contractantes à la Convention s'efforcent ensemble d'atteindre le but de l'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés. La Réunion a également décidé de prier le Président ou la Présidente élu(e) de tenir des consultations informelles sur les questions liées à l'universalisation et à la mise en œuvre de la Convention et des Protocoles y annexés, selon qu'il conviendrait.

30. Exprimant de nouveau sa reconnaissance pour le rapport sur le Programme de parrainage et pour les travaux du Comité directeur, la Réunion a souligné l'importance de ce programme pour la promotion de l'universalisation et le renforcement de la mise en œuvre de la Convention et des Protocoles y annexés. La Réunion a également engagé toutes les Hautes Parties contractantes et tous les États qui n'étaient pas encore parties à la Convention et étaient en mesure de le faire à contribuer au Programme de parrainage.

31. Les Hautes Parties contractantes ont souligné l'importance que revêtent l'application et le respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés sur le plan national, et elles ont réaffirmé leur attachement au mécanisme de contrôle du respect de ces dispositions et réitéré l'appel lancé à toutes les Hautes Parties contractantes pour qu'elles soumettent les rapports nationaux requis conformément à la décision prise à la cinquième Conférence d'examen. La Réunion a également pris note des rapports nationaux soumis par les Hautes Parties contractantes sur le respect des dispositions, rapports qui ont été mis à disposition sur le site Web de la Convention.

32. La Réunion a réaffirmé l'importance du Protocole III et a invité toutes les Hautes Parties contractantes à l'instrument à le mettre pleinement en œuvre et a invité également les États qui n'y étaient pas encore parties à y adhérer aussitôt que possible.

33. La Réunion a pris note du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (CCW/GGE.1/2018/3) et des conclusions et recommandations qui y figurent. La Réunion a décidé ce qui suit :

- Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les questions ayant trait aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA) dans le cadre des objectifs et des buts de la Convention, créé en application de la décision 1 de la cinquième Conférence d'examen (CCW/CONF.V/10), se réunira pendant sept (cinq + deux) jours en 2019 à Genève, conformément au document CCW/CONF.V/2 ;
- Le Règlement intérieur des Réunions des Hautes Parties contractantes s'applique *mutatis mutandis* au Groupe d'experts, qui mènera ses travaux et adoptera son rapport par consensus avant de le soumettre à la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention. Conformément aux objectifs du Programme de parrainage au titre de la Convention sur certaines armes classiques, la Réunion a encouragé une participation la plus large possible de toutes les Hautes Parties contractantes.

- M. Ljupčo Jivan Gjorgjinski, Ministre conseiller, Chargé d'affaires par intérim de l'ex-République yougoslave de Macédoine, assurera la présidence du Groupe.

34. La Réunion a pris note du rapport soumis par le Président sur les consultations informelles ouvertes sur la meilleure manière de concilier les divergences de vues persistantes sur les mines autres que les mines antipersonnel (MAMAP) (CCW/MSP/2018/3) et a conclu que les divergences de vues perduraient.

35. La Réunion a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine Réunion le point intitulé « Technologies émergentes dans le cadre des objectifs et des buts de la Convention ». La Réunion a encouragé les Hautes Parties contractantes à soumettre des documents de travail sur les évolutions dans les domaines scientifique et technologique qui peuvent être pertinentes pour l'examen de ce point de l'ordre du jour. La Réunion a également souligné que la Convention sur certaines armes classiques était un cadre approprié pour examiner ces questions en ce qu'elle offrait aux Hautes Parties contractantes une occasion d'échanger avec les milieux scientifiques et techniques, la société civile, les milieux universitaires et d'autres parties prenantes. La Réunion a également encouragé les Hautes Parties contractantes à soumettre des documents de travail sur toutes autres questions émergentes dans le cadre des objectifs et des buts de la Convention. Un certain nombre de Hautes Parties contractantes ont exprimé leur intention de soumettre de tels documents sur les problèmes que pose l'emploi de certaines armes classiques dans les conflits armés et sur leurs effets sur les civils, en particulier dans les zones où se trouvent des concentrations de civils.

36. La Réunion a pris note du rapport du Président sur les nouvelles mesures qui pourraient être envisagées pour améliorer la stabilité de l'appui du secrétariat à la Convention et sur les questions financières ayant un rapport avec la Convention et les Protocoles y annexés (CCW/MSP/2018/7). La Réunion a réaffirmé la pertinence des dispositions financières adoptées à la Réunion de 2017 des Hautes Parties contractantes, et elle a décidé d'apporter les précisions suivantes :

a) Les fonds inutilisés inscrits dans les comptes de la Convention à la fin de l'année civile peuvent servir à financer les activités prévues par son mandat au début de l'année civile suivante, lorsqu'existe une assurance raisonnable que les contributions seront versées par les Hautes Parties contractantes pour couvrir ces dépenses avant la clôture des comptes de l'année précédente, et que les fonds restants sont restitués aux Hautes Parties contractantes qui en font la demande ;

b) Aucune Haute Partie contractante ne peut réclamer le remboursement des contributions non utilisées avant la clôture des comptes de l'année en question.

37. Les Hautes Parties contractantes ont souligné que le paiement des contributions annuelles en temps voulu et dans leur intégralité revêt la plus haute importance et est une condition préalable indispensable pour la viabilité de la Convention, et elles ont engagé vivement toutes les Hautes Parties contractantes à respecter leurs obligations financières au titre de la Convention.

38. Les Hautes Parties contractantes ont également décidé de continuer de suivre la situation financière de la Convention.

39. La Réunion a également examiné les mesures propres à améliorer la stabilité du soutien à l'Unité d'appui à l'application de la Convention, comme indiqué dans le rapport soumis par le Président (CCW/MSP/2018/7), et elle a décidé de demander au Président élu de poursuivre en 2019 les consultations à cet égard. Rappelant la décision relative à la création d'une unité d'appui à l'application de la Convention, figurant dans le document publié sous la cote CCW/MSP/2009/5, décision qui reste valable, la Réunion a décidé de prier le Bureau des affaires de désarmement de mettre à la disposition de l'Unité d'appui à l'application du personnel temporaire pour soutenir les activités et services au titre de la Convention en 2019, sous réserve d'un financement suffisant et sans préjuger des dispositions futures en matière d'effectifs de l'Unité d'appui à l'application.

40. La Réunion a décidé d'organiser en 2019, conformément aux décisions pertinentes prises à la vingtième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II

modifié et à la douzième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, et en fonction des ressources disponibles, les activités relatives à la Convention suivantes :

a) La réunion du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, le 22 août 2019 ;

b) La réunion du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole V, le 23 août 2019 ;

c) Les réunions du Groupe d'experts gouvernementaux des Hautes Parties contractantes sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA) du 25 au 29 mars 2019 puis les 20 et 21 août 2019. La Réunion a également adopté les coûts estimatifs correspondants tels qu'ils figurent dans le document CCW/MSP/2018/6, avec des modifications faites oralement, la version révisée devant être publiée sous la cote CCW/MSP/2018/6/Rev.1 ;

d) La treizième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, le 11 novembre 2019 ;

e) La vingt et unième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, le 12 novembre 2019 ;

f) La Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention, du 13 au 15 novembre 2019. La Réunion a également adopté les coûts estimatifs correspondants tels qu'ils figurent dans le document CCW/MSP/2018/8, avec des modifications faites oralement, le rapport final révisé devant être publié sous la cote CCW/MSP/2018/8/Rev.1.

41. La Réunion a adopté un budget de fonctionnement pour 2019 et des prévisions budgétaires préliminaires pour 2020 (tels qu'ils figurent dans le document CCW/MSP/2018/10, avec des modifications faites oralement, la version révisée devant être publiée sous la cote CCW/MSP/2018/10/Rev.1).

42. La Réunion a également décidé d'adopter un plan de soumission des documents de présession suivant la formule 8-4-4⁸ pour les futures Réunions des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et pour celles qui se tiendront au titre des Protocoles annexés à la Convention, ainsi que pour les réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA). La Réunion a invité les Hautes Parties contractantes à soumettre huit semaines au moins avant le début de la Réunion les documents de travail sur les questions qu'ils comptent aborder.

43. La Réunion a élu M. Farukh Amil, Ambassadeur et Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Président de la Réunion de 2019 des Hautes Parties contractantes à la Convention.

44. Le Bureau des affaires de désarmement a été vivement remercié pour les activités qu'il a menées en appui à la Convention en 2018.

45. À sa dernière séance plénière, la Réunion a adopté le projet de rapport final tel qu'il figure dans le document CCW/MSP/2018/CRP.1/Rev.1, avec des modifications apportées oralement, le rapport final devant être publié sous la cote CCW/MSP/2018/11.

⁸ Les documents soumis huit semaines au moins avant le début de la Réunion seront publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies quatre semaines avant le début de la Réunion.

Annexe I

Ordre du jour provisoire

(tel qu'il a été recommandé par la Réunion de 2018 des Hautes Parties contractantes à la Convention à sa sixième séance plénière, le 23 novembre 2018)

1. Ouverture de la Réunion.
2. Élection des Vice-Présidents.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Reconduction du Règlement intérieur.
5. Confirmation de la désignation du ou de la Secrétaire général(e) de la Réunion.
6. Organisation des travaux, y compris ceux de tout organe subsidiaire de la Réunion.
7. Échange de vues général.
8. Examen du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA).
9. Questions émergentes dans le cadre des objectifs et des buts de la Convention.
10. Universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés.
11. Examen du rapport du Programme de parrainage au titre de la Convention.
12. État de l'application et du respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés.
13. Examen du rapport de l'Unité d'appui à l'application de la Convention et questions ayant trait à l'Unité d'appui à l'application.
14. Questions financières ayant un rapport avec la Convention et les Protocoles y annexés.
15. Questions diverses.
16. Examen et adoption du rapport final.
17. Clôture de la Réunion.

Annexe II

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
CCW/MSP/2018/1	Ordre du jour provisoire
CCW/MSP/2018/2	Programme de travail provisoire annoté
CCW/MSP/2018/3	Mines autres que les mines antipersonnel
CCW/MSP/2018/4	Rapport du Programme de parrainage au titre de la Convention
CCW/MSP/2018/5	Coûts estimatifs – Réunion de 2019 du Groupe d’experts gouvernementaux sur les nouvelles technologies dans le domaine des systèmes d’armes létaux autonomes (cinq jours)
CCW/MSP/2018/6 et Rev.1	Coûts estimatifs – Réunion de 2019 du Groupe d’experts gouvernementaux sur les nouvelles technologies dans le domaine des systèmes d’armes létaux autonomes
CCW/MSP/2018/7	Rapport sur les nouvelles mesures qui pourraient être envisagées pour améliorer la stabilité de l’appui du secrétariat à la Convention et sur les questions financières ayant un rapport avec la Convention et les Protocoles y annexés
CCW/MSP/2018/8 et Rev.1	Coûts estimatifs – Réunion de 2019 des Hautes Parties contractantes à la Convention
CCW/MSP/2018/9	Coûts estimatifs – Réunion de 2019 des Hautes Parties contractantes à la Convention. Budget biennal. État récapitulatif des coûts estimatifs des réunions et conférences de la Convention sur certaines armes classiques pour 2019 et 2020 (Groupe d’experts gouvernementaux sur les SALA, cinq jours)
CCW/MSP/2018/10 et Rev.1	Coûts estimatifs – Réunion de 2019 des Hautes Parties contractantes à la Convention. Budget biennal. État récapitulatif des coûts estimatifs des réunions et conférences de la Convention sur certaines armes classiques pour 2019 et 2020
CCW/MSP/2018/11	Rapport final
CCW/MSP/2018/INF.1	List of participants
CCW/MSP/2018/WP.1	Mitigating the civilian harm from the use of explosive weapons in populated areas

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
CCW/MSP/2018/WP.2	Consideration of developments in Science and Technology that may be relevant to the work of the Convention on Certain Conventional Weapons (CCW)
CCW/MSP/2018/WP.3	The Element of Human Control
CCW/MSP/2018/CRP.1 et Rev.1	Draft final report
CCW/MSP/2018/MISC.1	Provisional list of participants
